

# ACTEURS DU SPORT

## Radicalisation : le sport n'est pas dans le match

David Picot •

Publié le 08/10/2020 à 15h35

**Vivre ensemble, égalité garçons-filles, respect de la règle comme de l'adversaire... Porteur de multiples valeurs universelles, le sport a longtemps été considéré comme un rempart contre les dangers de la société. À l'image des phénomènes de radicalisation et de séparatisme communautaire et religieux. Une commission d'enquête parlementaire pointe les failles françaises en la matière, dans plusieurs domaines dont le sport. Il est question de « laxisme » et autre « déni » d'un ministère, d'attentisme des fédérations sportives, sous le regard trop souvent lointain des collectivités...**

Huit mois de travail, 58 heures de réunions, 67 personnes entendues, 800 pages de rapport et une conclusion cinglante : « La poussée de la radicalisation islamiste (constitue) une réalité dangereuse hélas niée ». Rendu public le 7 juillet dernier, le travail de la commission d'enquête du Sénat sur les réponses apportées par les autorités publiques au développement de la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre est un appel (urgent) à l'action des pouvoirs publics. « La jeunesse est évidemment une cible prioritaire, visée par des méthodes de recrutement et d'endoctrinement », explique Jacqueline Eustache-Brinio, sénatrice LR du Val-d'Oise, rapporteur d'une commission qui a identifié quatre « secteurs de vigilance particulière » : l'enseignement, « dont l'enseignement hors contrat », le monde économique, le monde associatif et le sport. Si ces deux derniers apparaissent étroitement liés, le sport est carrément perçu comme le « parent pauvre de la lutte contre le séparatisme » (1).

### Compromis

Le constat n'est pas vraiment une surprise. En février 2018, le Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) avait déjà stigmatisé le monde du sport, érigeant la lutte contre la radicalisation au rang des « priorités ». En juin 2019, les députés Éric Diard (LR, Bouches-du-Rhône) et Éric Poulliat (LREM, Gironde) en ont remis une couche : « toute la mesure de la gravité de la radicalisation dans le milieu sportif n'a pas été prise », exprimaient-ils, dans un rapport d'information sur la radicalisation dans les services publics. Et d'attaquer : « La peur de remettre en cause les résultats, ou la crainte d'interférer avec l'organisation de grands événements sportifs (comme les JO de Paris en 2024), explique sans doute en partie sinon une forme de déni, à tout le moins une tendance à minimiser le phénomène ».

Le 11 juin dernier, au cours de son audition devant la commission d'enquête, la ministre déléguée aux Sports, Roxana Maracineanu, n'a pas non plus rassuré les sénateurs. « Le sport que je défends est un sport inclusif, où tout le monde a sa place, où chacun arrive comme il est, et qui permet à l'individu de se construire, de découvrir l'autre, de s'exprimer sur ce qu'il est, sur ce que sont ses parents, sa culture, son origine », a-t-elle déclaré. Et d'ajouter

« Encore faut-il s'entendre sur ce qu'est la laïcité... ». Entre incompréhension et scepticisme, « la commission d'enquête s'inquiète fortement de cette position qui, au nom du sport inclusif, semble accepter des compromis par rapport aux valeurs de la République, compromis dans lequel s'engouffre le séparatisme », expriment Jacqueline Eustache-Brinio et Nathalie Delattre (RDSE, Nouvelle-Aquitaine), la présidente.

## **Démunis**

Le ministère des Sports se montre-t-il trop laxiste ? Toujours est-il que « nous ne sentons pas la limite que ne doivent pas dépasser les personnes qui viennent dans les clubs et celles qui les forment », déplore cette dernière. Et Jean-Marie Bockel (Union centriste, Haut-Rhin), membre de la commission, de nous préciser : « je comprends les principes d'adaptation et de non-exclusion mais un ministre doit avoir un discours ferme. Sinon, il est contre-productif ».

Du côté des fédérations sportives, la prise de conscience semble tout autant récente et « perfectible ». Avant 2015, « le fait religieux et la radicalisation étaient des sujets tabous qui n'étaient pas ou peu abordés. Aujourd'hui, nous disposons d'outils, dont le principal est le guide du vivre ensemble », a souligné Pierre Guibert, membre du bureau exécutif de la Fédération française de football (FFF). Du côté de la boxe, Mahyar Monshipour, ancien champion devenu référent radicalisation et cadre technique, s'est montré plus direct : « Je dirais que la position de la FFB est plutôt "passez, il n'y a rien à voir". Ce n'est pas la seule ». Récemment, la Fédération a bien publié « un document de deux pages sur la radicalisation, la séparation entre vie privée et vie publique, entre le fait religieux et la vie de tous les jours, mentionnant le fameux numéro vert. Jusqu'ici, elle ne voulait pas se pencher sur ces sujets. Nous y sommes. » Sans nier les faits, Jean-Pierre Siutat, président de la Fédération française de basket-ball concède : « C'est compliqué. J'ai demandé plusieurs fois une ligne directrice au ministère. De plus en plus de jeunes filles sont voilées et les clubs exercent une très forte pression pour les faire jouer voilées. Nous nous sentons démunis. Aujourd'hui, nous aimerions des clés pour agir dans les territoires urbains ».

### **« Une culture de la vigilance »**

Au cours de son audition, la ministre déléguée aux Sports a insisté sur les « actions de sensibilisation » réalisées en 2018 et 2019 par ses services. Des réunions, conférences, ateliers et formations sur la laïcité de plus de 7 000 représentants du milieu associatif, du mouvement sportif et des collectivités. De son côté, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) rapporte vingt-cinq conférences et trente-huit formations réalisées dans vingt-neuf préfectures entre le 1er juin 2019 et le 5 mars 2020. Le public ? 50 % étaient des éducateurs sportifs, 19 % des dirigeants de clubs et 19 % des fonctionnaires du ministère des Sports, du ministère de l'Éducation nationale ou des territoriaux, directeurs des sports principalement. Les formations du CIPDR sont assurées par Challenges Academia, dirigée par Médéric Chapitoux. Depuis la fin septembre, cette structure s'est dotée d'un nouvel outil pour sensibiliser les jeunes (14-24 ans), des collectivités. « Baptisée Snapshot, cette application fait notamment appel à la réalité virtuelle », souligne le formateur. « Nous formons donc les animateurs à son utilisation, afin qu'ils s'en servent ensuite pour sensibiliser les jeunes », aux questions de laïcité et de lutte contre la radicalisation.

## Référents

Pour l'heure, le ministère répond « formations » et sensibilisation (lire l'encadré). Le 28 septembre dernier sur Europe 1, Roxana Maracineanu a assuré prendre le sujet « à bras le corps » mais qu'elle manquait de « données objectives ». Son objectif est aussi de former un « réseau des référents » susceptible de « déceler des faisceaux d'indice pouvant conduire à identifier un risque de repli communautaire voire de radicalisation ». L'enjeu étant d'installer « une culture de la vigilance », comme le répète Roxana Maracineanu. Un officier de liaison du ministère de l'Intérieur a également été affecté, fin 2018 pour toutes ces questions de formation et de sensibilisation mais aussi pour « apporter un appui dans la définition des contrôles ciblés et décidés par les préfets de département », comme il l'est noté dans sa lettre de mission.

Que penser de ces contrôles ? Dans leur rapport, les députés Diard et Poulliat mentionnent, sur la base de chiffres fournis par le ministère que « le nombre d'individus inscrits au FSPRT (2) et faisant l'objet d'un suivi actif, et pour lesquels une pratique sportive est identifiée, serait d'un peu moins de mille (incluant des encadrants et des sportifs de haut niveau) ». De son côté, le ministère des Sports souligne ne pas avoir « connaissance de situation de retrait d'un agrément à une association sportive locale, au motif d'atteinte à l'ordre public ou à la moralité publique en lien avec des faits de radicalisation, ni de la part d'un préfet, ni d'une fédération nationale ». De quoi faire pester Médéric Chapitoux, sociologue, doctorant du Laboratoire creSco à l'université Toulouse III-Paul Sabatier et spécialiste de la question : « Nous n'avons pas la base juridique pour fermer un club pour des raisons de radicalisation. Mais je l'assure : tous les départements français sont concernés ». Pour corriger le tir, les sénateurs jugent « nécessaire », un rapprochement, « sur le terrain », entre le ministère des Sports et le ministère de l'Intérieur. Et davantage de moyens humains aussi pour renforcer les contrôles des encadrants, animateurs et bénévoles des clubs.

## Marginal ?

D'autant plus que les collectivités territoriales apparaissent elles aussi démunies pour prendre à bras-le-corps un problème que Gilbert Darroux, administrateur de l'Association nationale des directeurs et intervenants d'installations et des services des sports (Andiiss), juge « marginal ». Mais « il faut être vigilant », reprend-il, mettant lui aussi en avant, « un travail de sensibilisation qui s'amplifie ». Il n'empêche, « pour un agent, gardien d'équipements ou éducateur sportif, réaliser un signalement est très compliqué et constitue une lourde responsabilité. Il convient d'agir le plus tôt possible et éventuellement de faire part de ses doutes aux référents hiérarchiques ou identifiés dans la collectivité. Bien souvent, la crainte est de confondre radicalisation et caractérisation d'un fait religieux, avec le risque d'être taxé de discrimination puis de faire la Une des journaux. C'est un sujet éminemment sensible et complexe ».

Et Médéric Chapitoux de conclure : « les collectivités ne doivent pas tomber dans la paranoïa, sans pour autant être dans le déni ». Il réfute toutefois l'adjectif « marginal ». « Un

éducateur radicalisé qui encadre 50 gamins, oui, il est tout seul donc c'est marginal... Il n'empêche qu'il exerce une action pédagogique sur 50 gamins... »